

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

12^{ème} RALLYE LE MANS VHC

Les 14 et 15 juillet 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Documents sur le site internet : www.ecurielemans.org
Clôture des engagements	Lundi 3 juillet	Cachet de la Poste faisant foi
Remise du carnet d'itinéraire	Vendredi 14 juillet de 14h à 20h	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaisances	Vendredi 14 juillet de 14h à 20h	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives	Vendredi 14 juillet de 14h à 20h	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Vendredi 14 juillet de 14h à 20h	Parking du collège Bonnétable
Mise en place en parc fermé de départ	Vendredi 14 juillet de 14h à 20h	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Vendredi 14 juillet à 18h	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Vendredi 14 juillet à 22h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Vendredi 14 juillet à 19h	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ du rallye	Samedi 15 juillet à 8h30	Sortie parc de départ Parking Salle Mélusine
Publication ordre départ ES 2 / 3 / 4 après reclassement	Samedi 15 juillet 30mn après l'arrivée du dernier concurrent ES 1	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Arrivée du rallye du 1 ^{er} concurrent VHC	Samedi 15 juillet à 18h58 (théorique)	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Taux horaire		60€ TTC
Publication du classement	Samedi 15 juillet 30mn après entrée dernier concurrent par fermé	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Remise des prix	Samedi 15 juillet	Sur le podium devant la salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 14 et 15 juillet 2023 en qualité d'organisateur administratif le

12^{ème} rallye Le Mans VHC en doublure du 57^{ème} Rallye Régional le Mans

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le numéro R23 et par la FFSA sous le numéro 260 en date du 28/03/23

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : Marc ESNAULT, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans

Secrétariat du Rallye jusqu'au 13 juillet: 48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE, 06 09 17 24 06 et le 14 et 15 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Organisateur technique

Nom : ECURIE LE MANS, directeur technique du rallye André Grison, tel : 06 07 68 57 82

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n°	10395
Directeur de course adjoint au PC	Serge FAUVEL	Licence n°	2517
Directeur de course adjoint délégué ES	Michel FRALIN	Licence n°	2149
Adjoint directeur de course ES	Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Pascal BOISSAY	Licence n°	6464
Commissaire technique responsable « VHC »	William QUERU	Licence n°	14922
Commissaires techniques adjoints	Jean Luc BOURNEX	Licence n°	11351
	Romain THIPHAINE	Licence n°	155300
	Bruno PALLU	Licence n°	13042
Médecin	Docteur MAGNE	Licence n°	191892
Chargés des relations avec les concurrents	Myriam MAWDSLEY	Licence n°	11115
	Catherine CONDEMINE	Licence n°	56617
Relation avec la presse	Marc ESNAULT	Licence n°	7866
Chronométrateurs	Cyril VALLEE	Licence n°	123878
	Philippe NAUROY	Licence n°	163037
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Jacques PHELIPEAU	Licence n°	
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} RALLYE LE MANS VHC compte pour :

Le Trophée ACO des pilotes de rallye VHC

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **12ème rallye Le Mans VHC** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) ou manuscritement (si lisible) et accompagnée du règlement avant le lundi 3 juillet 2023 à l'adresse suivante :**

Michel DESMARRES
48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Mail : micheldesmarres66@gmail.com ; port : 06 09 17 24 06

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portées dessus soient lisibles)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 € (220x 2)

Ces droits d'engagement comprennent le repas du vendredi 14 juillet au soir à la salle Mélusine (à préciser sur feuille d'engagement)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les copies de licences et permis de conduire pourront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (aucune photocopie ne sera faite sur place)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Définition des périodes de l'Annexe K

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976

Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance autorisées et les lieux des installations des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le road-book

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 12^{ème} rallye Le Mans VHC représente un parcours de 105 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 4 ES épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.790 km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 de 4.45km effectuée 1 fois suivie d'un reclassement
- ES 2 / 3/ 4 de 11.780km effectuée 3 fois

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3..

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : vendredi 14 juillet de 14h à 20h

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7

« PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1, 2, 3 et 4 :

- Jusqu'à 850 cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)
- Jusqu'à 1150 cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1/G2, H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)
- Jusqu'à 1300 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 1600 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2000 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2500 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Au-dessus de 2500 cm³ (pour les voitures des périodes G2 à I du 1/1/1970 au 31/12/1981)

RESUME

Pour toutes les Périodes		Classes
0 -850	jusqu'à 850 cm ³	1
850-1150	jusqu'à 1150 cm ³	2
1150-1300	jusqu'à 1300 cm ³	3
1300-1600	jusqu'à 1600 cm ³	4
1600-2000	jusqu'à 2000 cm ³	5
+2000	+2000 cm ³	6
2000-2500	jusqu'à 25000 cm ³	7
+2500	+2500 cm ³	8

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)
Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Aucun prix en espèce en espèce ne sera distribué

Remise des prix : samedi 15 juillet à l'ouverture du parc fermé final sur le podium devant la salle Mélusine

Des coupes seront remises aux 3 premiers de chaque catégorie

57ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2023 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 15 juillet 2023



Lever du soleil à 6h14

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère VHC	
ES		Distance	Distance	Distance	imparti		
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					8h30	s e c t i o n 1
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 0A	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h20	8h50	
CH 1	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	9h00	
ES 1	JAUZE - COURCIVAL	4,450	0,210	0,210	0h03	9h03	
CH 1A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		7,660	12,110	0h18	9h21	
Total section 1		4,450	14,070	18,520	0h51		
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE							
CH 1B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					12h00	s e c t i o n 2
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 1D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	12h30	
CH 2	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	12h40	
ES 2	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	12h43	
CH 2A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	13h08	
Total section 2		11,780	17,140	28,920	1h08		
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE							
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					15h00	s e c t i o n 3
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	15h30	
CH 3	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	15h40	
ES 3	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	15h43	
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	16h08	
Total section 3		11,780	17,140	28,920	1h08		
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE							
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					17h50	s e c t i o n 4
ASSISTANCE rue de Twistringén							
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	18h20	
CH 3	Champ Cornet JAUZE		5,500	5,500	0h10	18h30	
ES 3	JAUZE - SAINT COSME EN VAIRAIS	11,780	0,210	0,210	0h03	18h33	
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10,730	22,510	0h25	18h58	
Total section 4		11,780	17,140	28,920	1h08		
PARC FERME FINAL							
Total rallye		39,790	65,490	105,280			
					Coucher du soleil à 21h55		